

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	34 (2013)
Artikel:	Ressource et distinction : une multilocalité élitaire et notabliaire (Rhône, 1800-1830)
Autor:	Garotte, Gabriel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1077919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ressource et distinction. Une multilocalité élitaire et notabliaire (Rhône, 1800–1830)

Gabriel Garrote

L’inscription territoriale constitue une clé de lecture de la diversité du groupe notabliaire.¹ L’étude de la notabilité rhodanienne² fait ressortir trois profils spatiaux multilocalisés. Se côtoient, d’une part, ancrages territoriaux multiples, ancrages locaux, source de rayonnement supra local, et enracinements circonscrits ouvrant les portes des instances de représentation des territoires au sein desquelles ils s’inscrivent. Ces formes de multilocalité³ ouvrent, d’autre part, sur des pratiques multilocales variées telles que la multipositionnalité institutionnelle,⁴ l’habiter polytopique, qui suppose une présence effective et une participation à la vie locale, une multirésidentialité ou la simple possession d’un patrimoine dispersé.⁵ Au croisement de ces pratiques et de ces formes de multilocalité se dessine une spatialité institutionnelle, géographique et sociale multiple, substrat de la notabilité et/ou facteur de distinction élitaire.⁶ Pour être effective, cette spatialité doit abolir la distance inhérente à l’ancrage multiple et remédier à l’impossible ubiquité. Or, exercer une influence sur la marche des affaires ou la population permet de pallier l’absence par une présence symbolique tangible. Cette influence s’appuie sur l’alliance intime d’un nom et d’une terre, des propriétés étendues ou la direction d’une administration ou d’une entreprise pourvoyeuse d’emplois. Leur gestion, celle des relations humaines qu’elles supposent, appelle toutefois l’intervention de représentants – parents, amis, subalternes. Présence réelle et présence symbolique, loin de s’opposer, constituent ainsi deux facettes d’une pratique multilocale, l’une directe, l’autre médiate.

1 La notion de notable est précisée ci-après en introduction.

2 La démonstration s’appuie sur l’étude des conseillers généraux et d’arrondissement, nommés par l’administration, et les députés élus, ainsi que les candidats malheureux à ses places, soit deux cent vingt-quatre individus.

3 Nous utiliserons indifféremment les termes de «multilocalité» et de «polytopie», l’un relevant plutôt du champ de la sociologie, l’autre, de la géographie.

4 Luc Boltanski, «L’espace positionnel: multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe», *Revue française de sociologie* 1 (1973) pp. 326.

5 Ce dernier, à la différence du précédent, n’induit pas la possession d’un domicile et sa fréquentation occasionnelle.

6 Par élites, nous désignons les groupes sociaux caractérisés par leur prestige, qui repose sur une prééminence économique, sociale et/ou culturelle, pouvant se poser comme modèle(s) aux yeux des autres groupes.

La multiplicité des ancrages amène à franchir distances et frontières. De ce franchissement émerge la figure du «passeur d'espaces»⁷ et, avec elle, celle d'intermédiaire entre ville et campagne, entre population et administration, qui fonde le rôle du notable.⁸ La multiplicité des ancrages peut également s'inscrire dans des stratégies élitaires de différenciation et d'ascension sociale. La polytopie est dispersion de soi, et nécessite temps et argent. La capacité à surmonter les désagréments distinguerait les groupes élitaires du premier 19^e siècle qui parviennent à muer l'espace en ressource sociale. Si le capital économique joue un rôle important, il ne constitue qu'un des facteurs explicatifs de la faculté à faire sien ce mode de vie. Cette dernière se nourrit également de traditions nobiliaires et d'héritages familiaux, qui questionnent le rôle de la lignée et le poids de l'origine sociale. Socle de la noblesse, la multilocalité se décline sous une kyrielle de formes et pratiques dont quelques-unes sont accessibles seulement à une élite, qui seule en domine les revers, ou s'insèrent dans des stratégies de ségrégation et de maintien d'ascendant social.

Un marqueur nobiliaire

La double origine de la noblesse rhodanienne

En 1789, les nobles de la généralité de Lyon⁹ se constituent en assemblées pour élire leurs représentants aux Etats généraux. Ces assemblées se composent de familles le plus souvent enrichies dans le négoce lyonnais et récemment anoblies grâce à l'exercice de magistratures lyonnaises. Derrière l'apparente unité géographique (Lyon) et institutionnelle (charges locales) se révèle un processus d'anoblissement multilocalisé dual. En effet, sous l'Ancien Régime, une fois anobli, un lignage ne se détourne de la gouvernance de la ville qu'après deux ou trois générations, une fois sa position affermie.¹⁰ Parallèlement, l'assimilation à l'ancienne noblesse était favorisée par l'adoption d'un mode de vie seigneurial et l'achat d'un fief rural. L'aristocratie rhodanienne du premier 19^e siècle procède de la ville, à laquelle elle doit son ascension, autant que du rural, qui couronne son nouveau statut. Partagée entre ville et campagne, elle se distingue par sa faculté à passer de

7 Stéphanie Lima, «Le dépassement des territoires, bâtisseurs et passeurs d'espaces», in: *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, dir. par Martin Vanier, Rennes: PUR, 2009, pp. 167–173.

8 Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret (dir.), *Grands notables du Premier Empire*, vol. 1, Paris: Editions du CNRS, 1978, p. X.

9 Division administrative, la généralité de Lyon comprenait le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais. Supprimée, elle donne naissance au département du Rhône (1793), constitué des arrondissements de Lyon et Villefranche, ci-devant Lyonnais et Beaujolais.

10 Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au 18^e siècle*, Paris: Les Belles Lettres, 1970, p. 390.

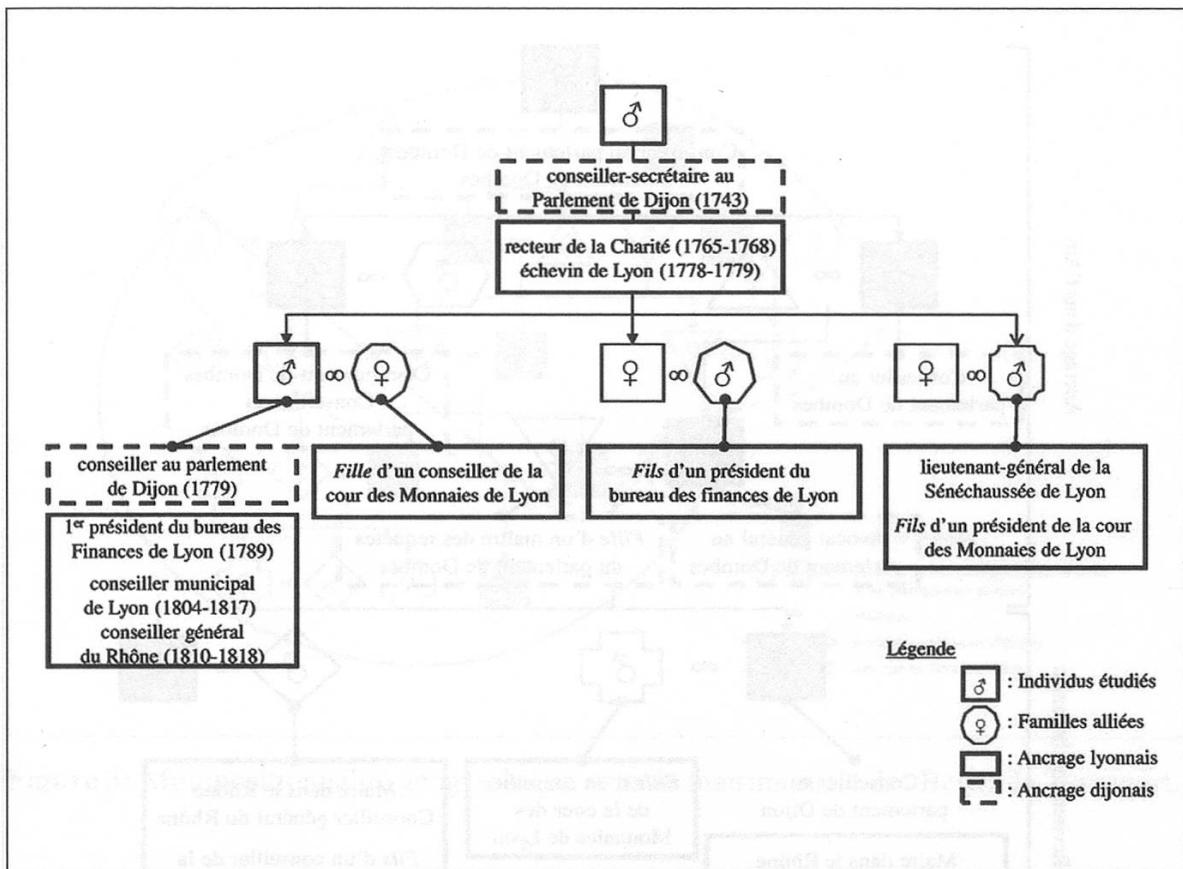


Figure 1: Anchage institutionnel dual et alliances rhodaniennes des Boulard de Gatelier.

l'une à l'autre, à s'adapter aux rythmes et modes de vie propre à chacune, et à tirer profit des ressources propres à chaque espace. La dualité ville/campagne n'épuise cependant pas la multilocalité nobiliaire qui tient également à une multipositionnalité institutionnelle.

La plus ancienne et la plus éminente cour souveraine d'Ancien Régime, le parlement,¹¹ avait été interdite à Lyon afin de ne pas détourner le négoce de son activité. A ses côtés, les instances lyonnaises font figure de parents pauvres se disputant une piètre préséance. Aussi, sans délaisser les magistratures lyonnaises, quelques familles siègent-elles aux parlements de Dijon et de Dombes, juridictions limitrophes de la généralité de Lyon. Sans s'y établir tout à fait, elles y acquièrent des biens immeubles, s'insèrent dans les réseaux locaux et y contractent parfois des alliances. Simon-Claude Boulard de Gatelier (1713–?) et son fils François (1759–1827) siègent ainsi l'un et l'autre au parlement de Dijon et à la tête des insti-

11 Les parlements jugeaient en dernier ressort les affaires civiles et criminelles, et avaient des compétences administratives et des pouvoirs de police.

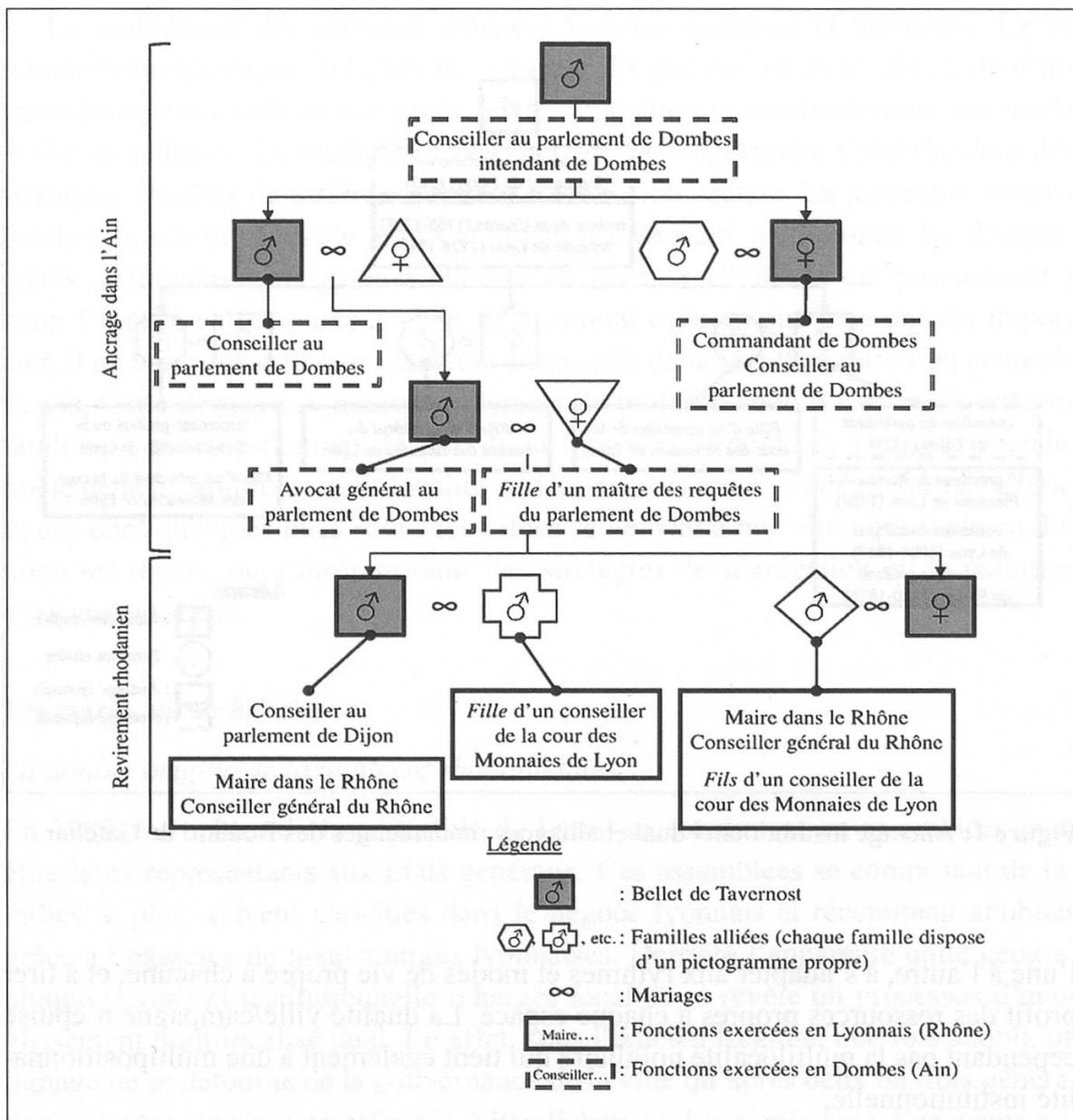


Figure 2: Revirement spatial de la branche ainée des Bellet de Tavernost.

tutions lyonnaises. Pourtant, loin de se disperser, la lignée met à profit l'expérience et le prestige que lui apportent les offices dijonnais pour accéder aux postes clés de la ville de Lyon et affirmer ainsi dans la cité un rang que viennent affirmer les alliances qu'elle y contracte (fig. 1). A la différence des précédents, les Bellet de Tavernost semblent rompre avec Lyon au profit de la Dombes¹² où ils demeurent,

Paul Bellet de Tavernost, 1708, p. 2.
12 Un autre élément à prendre en compte est le rôle de la femme dans le fonctionnement familial. Elle joue souvent un rôle prépondérant dans les stratégies de mariage et de mariage en Languedoc. Mais les alliances familiales sont également très importantes dans la transmission de l'héritage et la consolidation des positions sociales.

12 La Dombes correspond aujourd'hui au département de l'Ain.

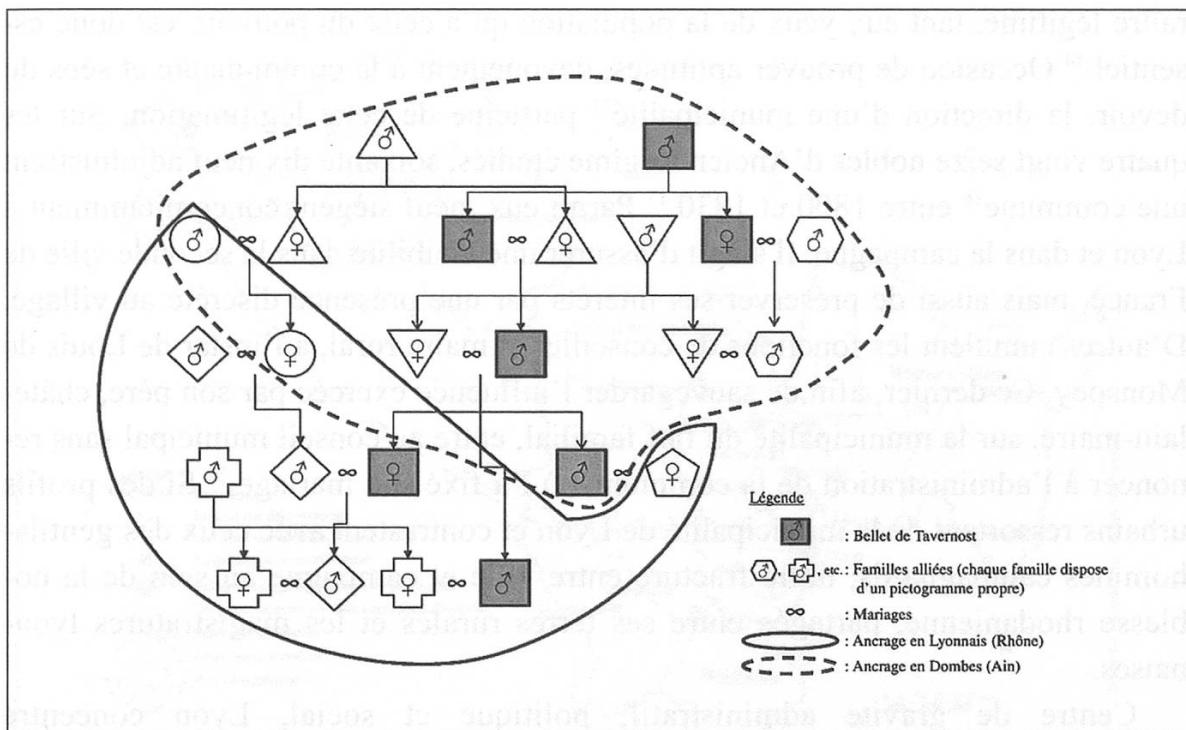


Figure 3: Multipositionnalité géographique et unité matrimoniale des Bellet de Tavernost.

se marient et font carrière.¹³ Pour autant, les registres paroissiaux signalent une présence intermittente à Lyon. Si les possessions foncières sont mises à profit pour siéger au parlement, quand disparaissent les cours souveraines, la branche aînée s'établit à Lyon (fig. 2) qui s'affirme comme pôle économique et administratif. L'unité d'une parentèle localisée tant dans l'Ain que dans le Rhône (fig. 3) favorise ce revirement spatial qui atteste un sens du placement. L'habiter polytopique de la noblesse s'avère tout à la fois support et expression d'un jeu subtil entre alliances matrimoniales, ancrages multiples et enrangement local. L'identité noble s'enracine ainsi dans une multilocalité, œuvre de stratégies d'ascension sociale et de maintien de la position sociale occupée. C'est aussi au travers de la multilocalité que la noblesse réinvente sa spécificité après l'égalitarisme révolutionnaire.

Légitimation et différenciation

La Révolution a fait perdre à la noblesse sa spécificité. Aussi s'agit-il pour elle de la recouvrer au travers d'instances qui lui permettent tout à la fois de se distinguer et d'affirmer une prééminence dans une société qui a fait place au mérite. Appa-

13 Le parlement de Dombes disparaît en 1771 et est incorporé au parlement de Dijon où siègent dès lors les Bellet.

raître légitime, tant aux yeux de la population qu'à ceux du pouvoir, est donc essentiel.¹⁴ Occasion de prouver aptitudes, dévouement à la communauté et sens du devoir, la direction d'une municipalité¹⁵ participe de cette légitimation. Sur les quatre vingt seize nobles d'Ancien Régime étudiés, soixante dix neuf administrent une commune¹⁶ entre 1800 et 1830.¹⁷ Parmi eux, neuf siègent concomitamment à Lyon et dans la campagne. Il s'agit d'assurer une visibilité dans la seconde ville de France, mais aussi de préserver ses intérêts par une présence discrète au village. D'autres cumulent les fonctions de conseiller et maire rural, à l'instar de Louis de Monspey. Ce dernier, afin de sauvegarder l'influence exercée par son père, châtelain-maire, sur la municipalité du fief familial, entre au conseil municipal sans renoncer à l'administration de la commune où l'a fixé son mariage.¹⁸ Si des profils urbains ressortent de la municipalité de Lyon et contrastent avec ceux des gentilshommes campagnards, nulle fracture entre ville et campagne au sein de la noblesse rhodanienne, partagée entre ses terres rurales et les magistratures lyonnaises.

Centre de gravité administratif, politique et social, Lyon concentre *l'establishment* du département. Y résider donne accès aux cercles élitaires et aux institutions prestigieuses. Aussi les nobles sont-ils nombreux à y tenir résidence.¹⁹ Ils affirment ainsi leur appartenance à l'élite locale et favorisent la reconnaissance de leur notoriété par l'administration. Pour autant le château reste le «lieu naturel» constitutif de l'identité nobiliaire.²⁰ Or, la pratique résidentielle de la noblesse loin de se réduire à la double résidence qu'une bonne bourgeoisie a faite sienne, tend à la multirésidentialité. Les unions et héritages contribuent à élargir la distribution géographique d'une lignée. La dispersion de la lignée des Arthaud de La Ferrière s'accroît à chaque génération (fig. 4). Or, la conception lignagère de la propriété nobiliaire confère à chaque membre un droit d'usage des domiciles parentélijaires. Il en résulte une multirésidentialité familiale²¹ «inaccessible aux nouvelles élites

14 Si l'on excepte la noblesse hostile à l'Empire qui reste dans son quant-à-soi.

15 Pour la période étudiée, à l'exception des Cent-Jours, maires et adjoints sont nommés par l'administration.

16 Comme maire, ou, pour Lyon, comme adjoint ou membre du conseil municipal.

17 La Restauration ne s'accompagne d'aucune fluctuation notable.

18 A.D.R., 2M74, Arrêté de nomination au conseil municipal de Saint-Georges-de-Reneins, 29 novembre 1822.

19 A.D.R., 1M189, Liste des invités au bal de la préfecture de l'année 1823.

20 Monique de Saint-Martin, *L'espace de la noblesse*, Paris: Métailié, 1993, p. 95. Plusieurs familles anoblies peu avant la Révolution et ne possédant pas de château ne se revendiquent pas de la noblesse au 19^e siècle.

21 Pour être effective, elle n'en présuppose pas moins une dispersion géographique de la lignée (cf. *infra*, multilocalité lignagère) sans laquelle la multirésidentialité n'amène pas de migrations en dehors de la localité.

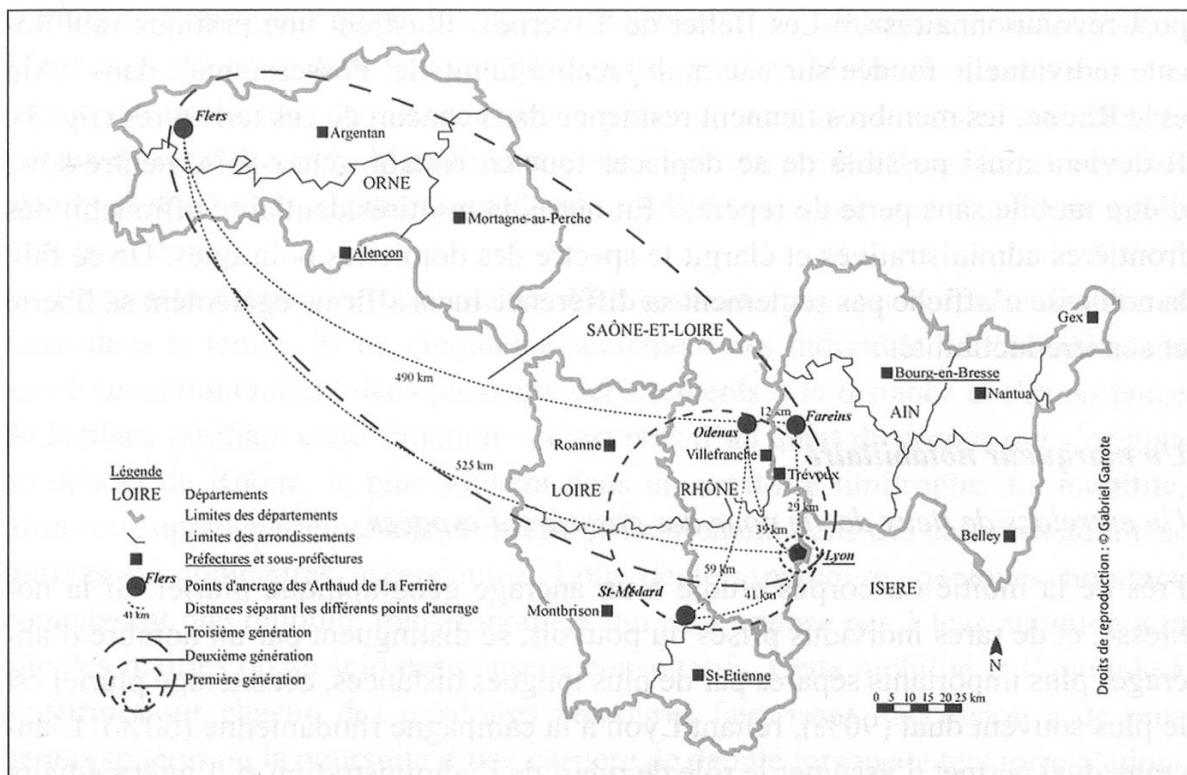


Figure 4: Dispersion générationnelle des Arthaud de La Ferrière.

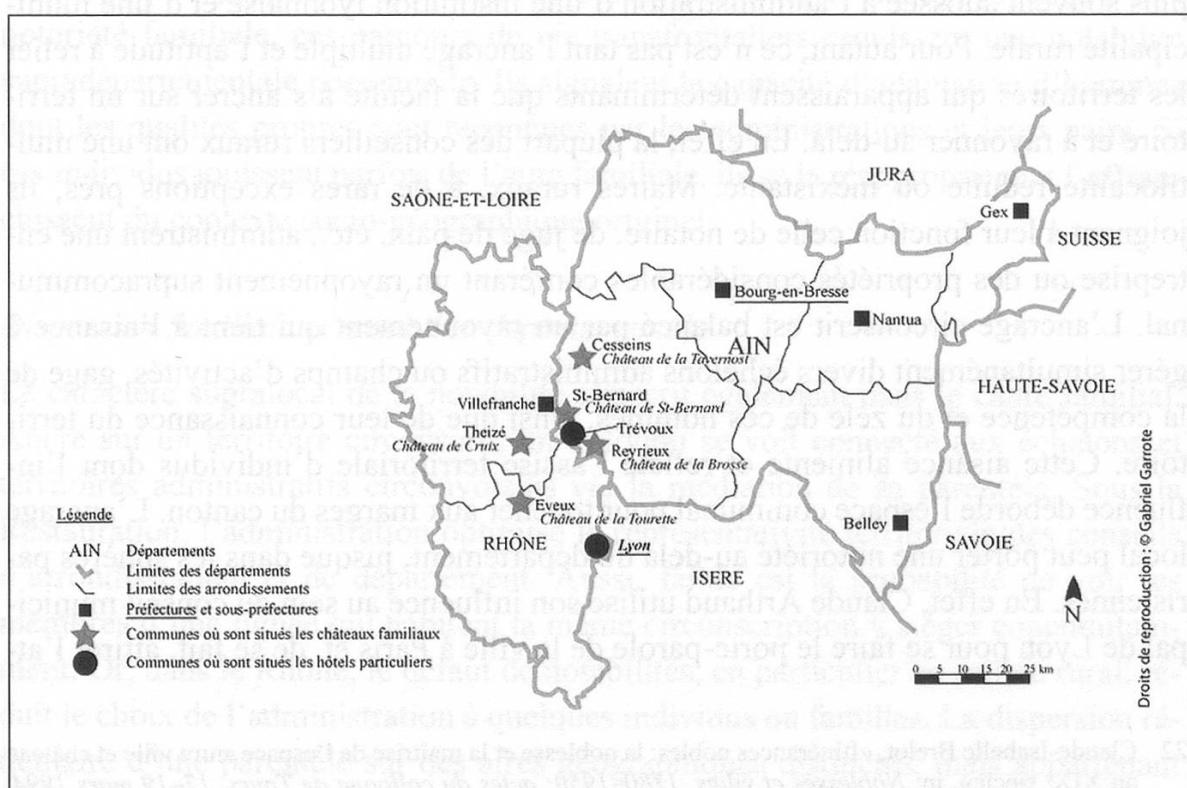


Figure 5: Une multirésidentialité familiale supra départementale circonscrite hôtels et châteaux de la famille Bellet de Tavernost.

post-révolutionnaires».²² Les Bellet de Tavernost illustrent une pratique multilocale individuelle fondée sur une multilocalité familiale. Possessionnés dans l'Ain et le Rhône, les membres tiennent résidence dans chacun de ces territoires (fig. 5). Il devient ainsi possible de se déplacer tout en restant «chez-soi», «entre-soi», d'être mobile sans perte de repère.²³ En outre, la multirésidentialité affranchit des frontières administratives et élargit le spectre des domiciles politiques. De ce fait, la noblesse n'affiche pas seulement sa différence mais affirme également sa liberté et son irréductibilité.

Un marqueur notabliaire

Un entrelacs de lieux de vie pour des passeurs d'espaces

Près de la moitié du corpus étudié a un ancrage géographique pluriel. Si la noblesse, et de rares individus prisés du pouvoir, se distinguent par un nombre d'ancrages plus importants séparés par de plus longues distances, cet ancrage pluriel est le plus souvent dual (90%), reliant Lyon à la campagne rhodanienne (60%). L'ancrage dual permet d'assumer le rôle de relais de l'administration et d'intermédiaire entre les espaces centraux et l'arrière pays qui définit le notable. Seuls 33% des notables traduisent cet ancrage dual dans une multipositionnalité institutionnelle, le plus souvent adossée à l'administration d'une institution lyonnaise et d'une municipalité rurale. Pour autant, ce n'est pas tant l'ancrage multiple et l'aptitude à relier les territoires qui apparaissent déterminants que la faculté à s'ancrer sur un territoire et à rayonner au-delà. En effet, la plupart des conseillers ruraux ont une multilocalité réduite ou inexistante. Maires ruraux, à de rares exceptions près, ils joignent à leur fonction celle de notaire, de juge de paix, etc., administrent une entreprise ou des propriétés considérables conférant un rayonnement supracommunal. L'ancrage circonscrit est balancé par un rayonnement qui tient à l'aisance à gérer simultanément divers échelons administratifs ou champs d'activités, gage de la compétence et du zèle de ces hommes, ainsi que de leur connaissance du territoire. Cette aisance alimente et reflète l'assise territoriale d'individus dont l'influence déborde l'espace communal pour toucher aux marges du canton. L'ancrage local peut porter une notoriété au-delà du département, jusque dans les sphères parisiennes. En effet, Claude Arthaud utilise son influence au sein du conseil municipal de Lyon pour se faire le porte-parole de la ville à Paris et, de se fait, attirer l'at-

22 Claude-Isabelle Brelot, «Itinérances nobles: la noblesse et la maîtrise de l'espace entre ville et château au XIX^e siècle», in: *Noblesses et villes, 1780–1950: actes du colloque de Tours, 17–19 mars 1994*, dir. Claude-Isabelle Brelot, Tours: Maison des sciences de la ville, Université de Tours, 1995, p. 99.

23 Marie-Anne Wagner, «Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures», in: *Regards sociologiques* 40 (2010) p. 91.

tention de l'empereur qui l'appelle aux fonctions de chambellan. L'autorité d'un Mogniat de l'Ecluse dans le domaine agricole, ou d'un Mottet dans celui du commerce, les amène tous deux à seconder le gouvernement au travers des Conseils généraux d'Agriculture, de Manufacture et de Commerce, sis à Paris. Leurs activités locales se révèlent être le marchepied indispensable à l'acquisition d'une aura qui se veut parisienne.

Le caractère multilocal des notables n'est pas seulement synchronique, il s'inscrit aussi dans le temps. Si un cinquième seulement des individus multilocalisés est ancré concomitamment dans plusieurs départements – la distance et l'importance de la place raréfiant cette situation –, c'est près d'un quart du corpus qui s'origine en dehors du Rhône, le plus souvent dans un territoire limitrophe. La mobilité, infra- ou supradépartementale, s'inscrit ordinairement dans des carrières administratives ou judiciaires ascendantes. Loin de tels parcours, quelques hommes connaissent une mobilité transfrontalière qui ne s'oppose pas à leur maintien à la tête des mairies ou au sein des conseils consultatifs. Cette mobilité et l'aptitude à s'affirmer sur chacun des territoires parcourus favorisent l'accession à de plus hautes sphères ou la poursuite d'une carrière de député lorsque le territoire d'adoption regorge de notabilités ou que se ferme le giron familial. Ainsi, sous la Restauration quatre notables usent de leur mobilité pour se présenter dans les départements les plus propres à les mener à la députation et s'y font élire. En deçà d'une notoriété familiale, ces parcours de vie transfrontaliers esquissent une notabilité supradépartementale personnelle. Ils signalent la capacité d'adaptation d'hommes dont les qualités propres sont reconnues par les administrations et leurs pairs. Si ces individus jouissent parfois de l'aura familiale, ils se la réapproprient et l'affranchissent du contexte socio-géographique originel.

Dispersion familiale et notabilité départementale

Le caractère supralocal de la notabilité s'inscrit également dans le cadre familial. Ancré sur un territoire circonscrit, un individu se voit connecté aux échelons et territoires administratifs circonvoisins *via* la médiation de sa parentèle. Sous la Restauration, l'administration optimise la représentativité territoriale des conseils d'arrondissement et de département. Aussi, faible est la probabilité de voir les membres d'une lignée qui habitent la même circonscription y siéger concomitamment. Or, dans le Rhône, le défaut de notabilités, en particulier en milieu rural, réduit le choix de l'administration à quelques individus ou familles. La dispersion réticulaire d'une parentèle sur des aires géographiques distinctes, mais appartenant au même ensemble territorial, multiplie donc la probabilité de voir appeler de proches parents dans ces instances. De fait, certains réseaux familiaux roturiers

couvrent le tiers des cantons de l'arrondissement de Villefranche. Disséminé dans le département, celui de la noblesse, reproduit en exemple, siège dans les trois conseils et représente près du tiers des cantons du Rhône (fig. 6).²⁴ La polytopie familiale constitue donc un facteur d'influence supplémentaire pour les notables, et un critère discriminant au sein de la nobilité.²⁵ Les alliances matrimoniales permettent également de sortir des bornes du département. A l'exemple des Lacroix de Laval, des familles distinguées par l'administration, mais à la noblesse infradépartementale, esquiscent une noblesse parentélaire supradépartementale par leurs alliances (fig. 6). Elles se distinguent ainsi des familles nobiliaires de moindre envergure et affermissent leur notoriété.

Plus rare, la multilocalité lignagère²⁶ constitue un critère plus sûr de la noblesse familiale et un plus fort moyen d'assurer la défense des intérêts. Elle évite, d'une part, l'éviction des membres d'une lignée au profit du seul aîné. Elle favorise, d'autre part, la représentation du lignage dans chacune des circonscriptions dans lesquelles ses membres sont présents et aux divers échelons administratifs. La multilocalité affirme ainsi le caractère incontournable d'une famille. Dans le cas des Bellet de Tavernost, elle confère une dimension supradépartementale. Ceux ci, en effet, siègent concomitamment dans les conseils généraux et d'arrondissement du Rhône et de l'Ain, et y administrent plusieurs communes. Cette multipositionnalité institutionnelle et territoriale n'amène pas une division géographique des branches. L'unité familiale est préservée. D'une part, l'aîné, originaire de Trévoux, épouse une Lyonnaise, s'établit dans le Rhône mais conserve son domicile politique dans l'Ain. Son cadet, maire dans l'Ain contracte mariage à Lyon où il séjourne à plusieurs reprises. Le benjamin, célibataire, après avoir été maire dans l'Ain se fixe dans le Rhône dont il devient l'un des conseillers d'arrondissement. Les Bellet dépassent et relient les territoires, ils recréent une continuité, réticulaire, par-delà les découpages territoriaux administratifs. S'esquisse une noblesse non plus individuelle mais familiale: ce n'est plus l'individu mais la famille qui devient un interlocuteur et un intermédiaire privilégié de l'administration.

24 La dispersion des alliances constitue un indicateur du rayonnement de la noblesse d'une famille et distingue le plus souvent la noblesse de la bourgeoisie villageoise.

25 D'après les données de l'état civil, sur 215 mariages seuls 117 unissent des contractants ne résidant pas dans la même commune. Les informations données à l'occasion du mariage civil ne sont pas représentatives d'un parcours de vie et ne constituent qu'un indicateur de la dispersion parentélaire.

26 A la différence de la parentèle, qui inclut les familles alliées, la lignée se limite aux descendants d'un ancêtre commun.

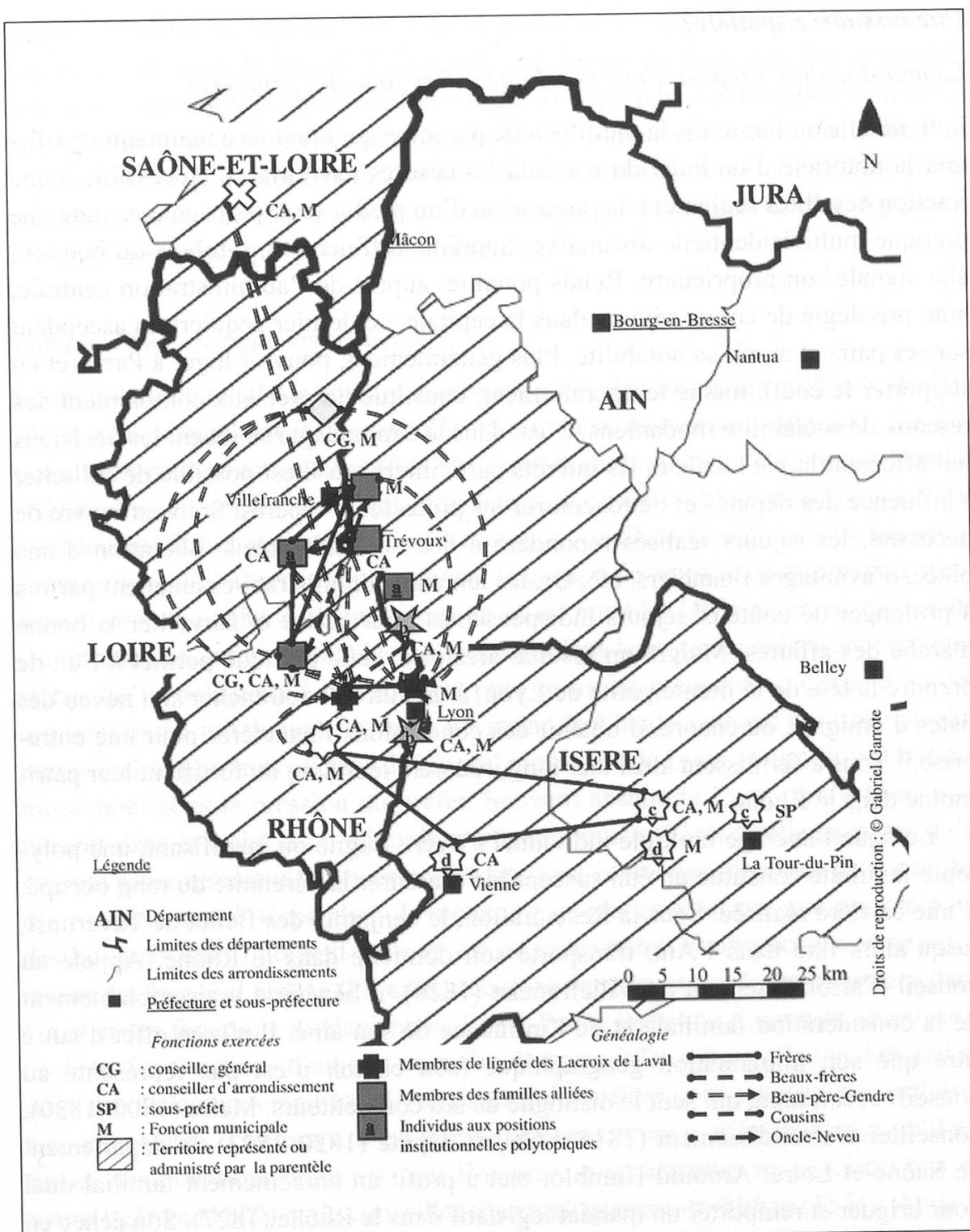


Figure 6: Réseau familial et couverture spatiale des Lacroix de Laval sous la Restauration (1815-1830).

Une ressource spatiale?

La multilocalité, support d'une notabilité qui se joue des frontières

Individuelle ou familiale, la multilocalité participe quelquefois à maintenir et affirmer la notoriété d'un individu par-delà les césures territoriales. Accessible à une fraction des élites seulement, la possession d'un pied-à-terre parisien constitue une pratique multirésidentielle distinctive. Suprême raffinement, symbole du bon ton, elle signale son propriétaire. Relais potentiel auprès de l'administration centrale, hôte privilégié de courts séjours dans la capitale, ce dernier acquiert un ascendant sur ses pairs et assoit sa notabilité. Plus généralement, pouvoir loger à Paris (et en supporter le coût), même temporairement, constitue un précieux complément des réseaux de sociabilité rhodaniens. C'est dans la capitale que se jouent les décisions qui affectent la vie locale et les intérêts particuliers, qu'il est possible de solliciter l'influence des députés et de rencontrer les protecteurs espérés. Souvent œuvre de nécessité, les séjours réalisés répondent à des objectifs précis: obtention d'une place, d'avantages financiers, etc. Or, les lenteurs administratives amènent parfois à prolonger de coûteux séjours indispensables pour suivre et surveiller la bonne marche des affaires. Malgré un résultat aléatoire, cette pratique permet à l'un de prendre la tête de la municipalité de Lyon, à un autre de retrancher son neveu des listes d'émigrés, ou encore, d'obtenir des concessions financières pour une entreprise.²⁷ Tous affermissent ainsi leur rang, redorent leur nom ou fortifient leur patrimoine dans le Rhône.

Lorsque l'ancrage multiple individuel s'avère fragile ou insuffisant, une polytopie familiale constitue un étai susceptible d'assurer la pérennité du rang occupé, d'une carrière réalisée. Sous la Restauration, le benjamin des Bellet de Tavernost, jusqu'alors fixé dans l'Ain, transporte son domicile dans le Rhône. Appelé au conseil d'arrondissement de Villefranche (1829), il bénéficie vraisemblablement de la considération familiale et de l'influence de son aîné. Il n'a en effet d'autre titre que son implantation géographique (son canton n'est pas représenté au conseil) et son nom, qui seul le distingue de ses compétiteurs. Maire (1800–1830), conseiller d'arrondissement (1815–1829) et député (1820–1823) du département de Saône-et-Loire, Arnould Humblot met à profit un enracinement familial dual pour briguer et remporter un mandat législatif dans le Rhône (1827). Son échec en Saône-et-Loire (1824), et la volonté de faire front à un candidat ministériel éclairent un placement stratégique²⁸ qui repose sur un capital social et mémoriel li-

27 A.D.R., 4M276, Emigrés, dossier Riverieulx de Chambost ; 8J2, Correspondance du préfet Bondy avec Albon; Anne Verjus et Denis Davidson, *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire* Seyssel: ChampVallon, 2011.

28 *Le Précurseur*, 12–13 novembre 1827.

gnager. En effet, sa famille jouit dans le Rhône de la considération de ses concitoyens. D'une part, le père de l'intéressé était député du Tiers aux Etat généraux, tandis que son oncle y représentait le clergé. D'autre part, les Humblot sont alliés aux familles présentes au sommet des instances judiciaires et administratives locales. Arnould Humblot réactualise ainsi une autochtonie. Il inscrit et légitime sa candidature dans et par un passé qui le dépasse *via* la médiation d'un lignage à l'ancrage géographique et institutionnel multiple.

Limites d'une pratique ambivalente

La multilocalité induit un coût qu'une bourgeoisie de village, une noblesse déclassée et, plus généralement des notables de province, ne peuvent supporter. Les dépenses engendrées amènent parfois une restriction du niveau de vie ou obligent à réduire des séjours parisiens qui, trop longs, pourraient oblitérer la fortune.²⁹ La multilocalité induit également un coût temporel. La dispersion du patrimoine occasionne voyages et absences qui entravent la gestion du patrimoine et sont potentiellement préjudiciables à l'administration et au notable. Officiellement maires de leur commune, certains notables peu présents dans leurs terres délaisSENT certaines tâches qu'ils délèguent à des adjoints plus ou moins compétents. Certains se détournent tout à fait de leur fonction, à l'instar de Claude Arthaud qui trois ans durant n'assiste plus aux séances du conseil municipal de Lyon. Aussi finit-il par démissionner sous la pression du préfet. Souvent absent de Lyon, il n'est pas plus présent dans la Loire où il administre une commune. C'est d'ailleurs parce qu'il «habite assez rarement le département» qu'il est écarté des fonctions de conseiller d'arrondissement.³⁰ Cependant, la recherche de places n'est pas une priorité pour des hommes dont l'objectif premier est de transmettre le rang occupé et le patrimoine sur lequel il repose. En effet, accaparé par la gestion de terres situées dans l'Ain et ses fonctions rhodaniennes, Louis-Pierre Bellet de Tavernost se refuse à accepter les fonctions d'adjoint au maire de Lyon.³¹ De même, Claude Arthaud se détourne de la municipalité de Lyon parce qu'il préfère se consacrer à ses «affaires à la campagne».³² En outre, c'est afin de transmettre un patrimoine intact qu'il effectue des donations entre vifs qui l'obligent à se démettre de ses fonctions de maire ligérien (1829) et de conseiller d'arrondissement du Rhône (1831). Ainsi la polytopie peut n'être qu'une ressource sous conditions: de moyens financiers suf-

29 A.N., BB25125, Dossier Delhorme, lettre du 14 janvier 1831.

30 A.N., F/1bII/Loire5/1828, Liste de candidats présentés pour les conseils de département et d'arrondissement, 1^{er} avril 1828.

31 A.N., F/1bII/Rhône13/1815, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur relative à la présentation de candidats pour les fonctions d'adjoint au maire de Lyon, 7 novembre 1815.

32 A.D.R, Lettre de démission de Claude Arthaud, 14 juillet 1820.

fisans, d'accord avec la stratégie patrimoniale. Enfin, si une multipositionnalité à différentes échelles institutionnelles facilite l'action du gouvernement,³³ une multilocalité géographique prive l'administration de bons administrateurs ou l'oblige à faire appel à des hommes moins impliqués.

Conclusion

En ce début de 19^e siècle, rares sont les notables étudiés à ne pas connaître un ancrage multiple. Plurielle dans sa pratique et dans ses formes, la multilocalité illustre la diversité de la notabilité, selon ses origines, sa fortune ou l'aire d'influence. Diverse, la multilocalité l'est aussi comme ressource. Pour certains, substrat d'une médiation notariaire, elle est, pour d'autres, ségrégation, moyen de se distinguer et d'affirmer une position élitaire au sein de la société ou de groupes sociaux. En deçà des groupes sociaux, la multilocalité est le signe d'une notabilité familiale. Moyen d'affermir cette dernière et d'étendre son aura, elle constitue également une ressource pour transférer une situation notariaire d'un territoire administratif à un autre et assurer ainsi le maintien du rang d'une lignée dans l'espace et le temps. A l'échelle individuelle, l'ancrage multiple affirme le caractère élitaire du notable qui, par-delà les effets pervers, met à son service une pratique chronophage, onéreuse et dispersion de soi. La capacité à passer outre ces effets témoigne d'une notabilité propre, en dehors du sillage familial, qui ne jouit pas moins, cependant, des avantages d'une parentèle dispersée. Toutefois, la multilocalité n'est pas le propre des groupes notariaires et élitaires. Ici, nombre de ruraux alternent travaux aux champs et activités urbaines, et vivent au rythme des migrations temporaires.³⁴ Là, des artisans ou des ouvriers nomades parcourrent le pays³⁵ et façonnent une autre forme d'habiter multilocal. Aussi sont-ce dans les tenants d'une pratique multilocale et dans la capacité à muer l'espace en capital social que réside la spécificité de la multilocalité étudiée.

33 Guillaume Marrel, «L'élu et son double: cumul des mandats et construction de l'Etat républicain en France du milieu du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle», thèse de doctorat, IEP-Université Grenoble II, 2003, 798 p.

34 Abel Chatelain, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914: Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq: Publications de l'Université de Lille III, 1976, pp. 535–546, 775–999; Annie Moulin, *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris: Editions du Seuil, 1988, pp. 85–88.

35 Maurice Agulhon et Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome IV, *La ville de l'âge industriel: le cycle haussmannien*, Paris: Editions du Seuil, 1983, pp. 512–513.